



autorité de régulation  
des communications électroniques,  
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2021 – RÉSULTATS PROVISOIRES

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

3 juin 2021

## Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

## 1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 31 mars 2021

Au cours du premier trimestre 2021, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes progresse de 215 000, soit une croissance supérieure à celle observée un an auparavant (+150 000). L'accroissement annuel du nombre de ces accès (+3,1% en un an) est, en conséquence supérieur, à celui des trois années précédentes (+2,4% en moyenne). Au total, au 31 mars 2020, 30,8 millions de locaux bénéficient d'un abonnement internet actif.

Pour la première fois, le nombre d'abonnements à très haut débit, c'est-à-dire ceux disposant d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s, devient majoritaire avec 15,7 millions d'accès, soit 51% du nombre total d'abonnements à haut et très haut débit. La progression de ces accès dépasse un million par trimestre depuis le quatrième trimestre 2020, soit une croissance multipliée par 1,7 en un an au premier trimestre 2021. Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente 53% du nombre de locaux éligibles au très haut débit (+6 points en un an).

Depuis un an, la croissance du nombre d'abonnements à très haut débit est entièrement portée par celle des abonnements en fibre optique de bout en bout. Le nombre de ces derniers s'établit à 11,4 millions au 31 mars 2021, en croissance de 1,1 million au cours du trimestre. Ces accès représentent désormais près des trois-quarts (73%) du nombre total d'abonnements à très haut débit (+9 points en un an).

La substitution du haut vers le très haut débit s'intensifie chaque trimestre : le nombre d'abonnements à haut débit (15,1 millions fin mars 2021) diminue de 855 000 au cours du premier trimestre contre -465 000 un an auparavant.

Nombre d'abonnements					
en millions	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	29,923	30,073	30,297	30,632	30,846
<b>Nombre d'abonnements haut débit</b>	<b>17,930</b>	<b>17,437</b>	<b>16,727</b>	<b>15,952</b>	<b>15,097</b>
Abonnements DSL	17,348	16,854	16,136	15,342	14,476
Autres abonnements haut débit	0,582	0,583	0,591	0,610	0,622
<b>Nombre d'abonnements très haut débit</b>	<b>11,993</b>	<b>12,635</b>	<b>13,570</b>	<b>14,681</b>	<b>15,748</b>
<b>Abonnements &gt;=100 Mbit/s</b>	<b>8,829</b>	<b>9,444</b>	<b>10,337</b>	<b>11,410</b>	<b>12,404</b>
dont fibre optique de bout en bout	7,678	8,310	9,251	10,377	11,444
dont avec terminaison en câble coaxial	1,151	1,134	1,086	1,034	0,961
<b>Abonnements &gt;= 30 et &lt;100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)</b>	<b>3,164</b>	<b>3,192</b>	<b>3,233</b>	<b>3,270</b>	<b>3,344</b>

Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021*
Accroissements annuels					
<b>Accroissement net total</b>	<b>0,644</b>	<b>0,688</b>	<b>0,707</b>	<b>0,861</b>	<b>0,923</b>
Accroissement net total en %	2,2%	2,3%	2,4%	2,9%	3,1%
Accroissement net du haut débit	-1,810	-1,881	-2,211	-2,443	-2,832
Accroissement net du très haut débit	2,454	2,569	2,917	3,303	3,755

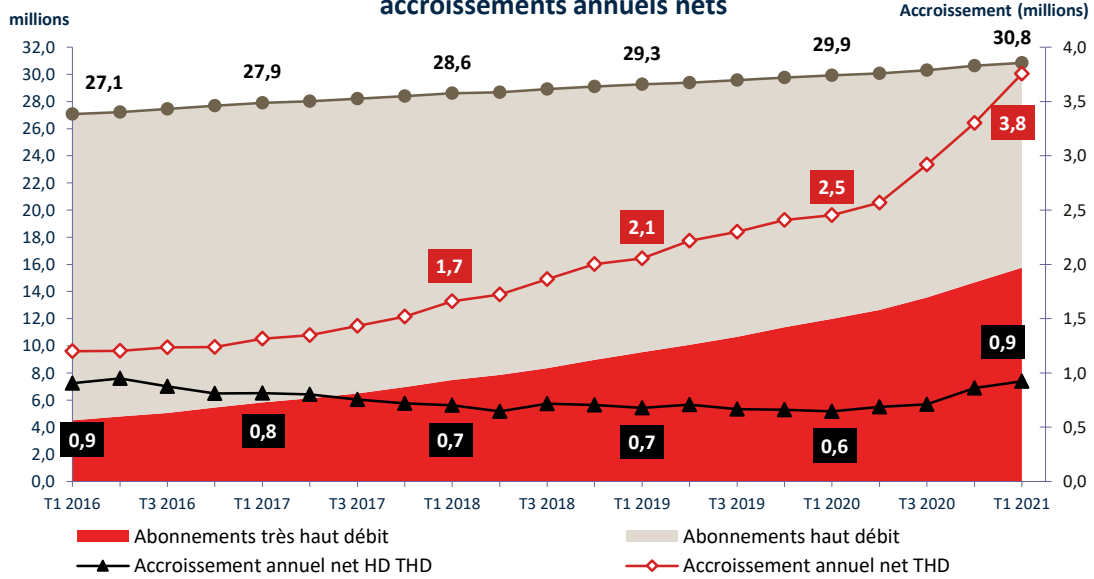
en millions	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021*
Accroissements trimestriels					
<b>Accroissement net total</b>	<b>0,151</b>	<b>0,150</b>	<b>0,224</b>	<b>0,335</b>	<b>0,214</b>
Accroissement du haut débit	-0,464	-0,493	-0,710	-0,775	-0,854
Accroissement du très haut débit	0,616	0,642	0,935	1,111	1,068
<b>Ventes brutes au cours du trimestre, en million**</b>	<b>1,250</b>	<b>1,075</b>	<b>1,600</b>	<b>1,825</b>	<b>1,425</b>

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021*
<b>Taux d'abonnements au très haut débit</b>	<b>48%</b>	<b>48%</b>	<b>50%</b>	<b>51%</b>	<b>53%</b>
<b>Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout</b>	<b>39%</b>	<b>40%</b>	<b>42%</b>	<b>43%</b>	<b>45%</b>

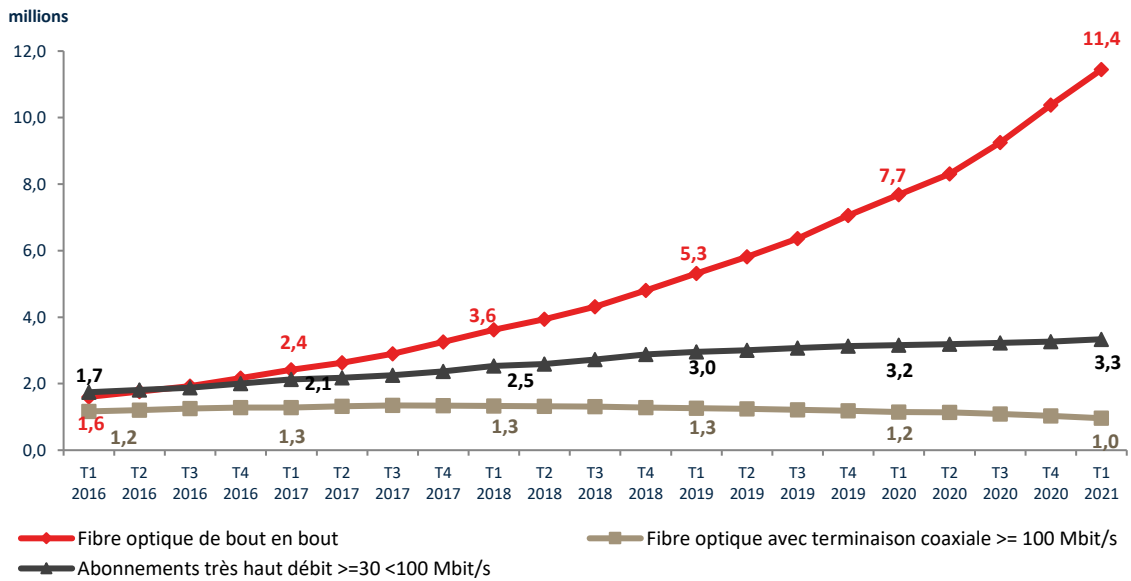
\*Résultats provisoires

\*\*Données arrondies à 12 500 près

### Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets

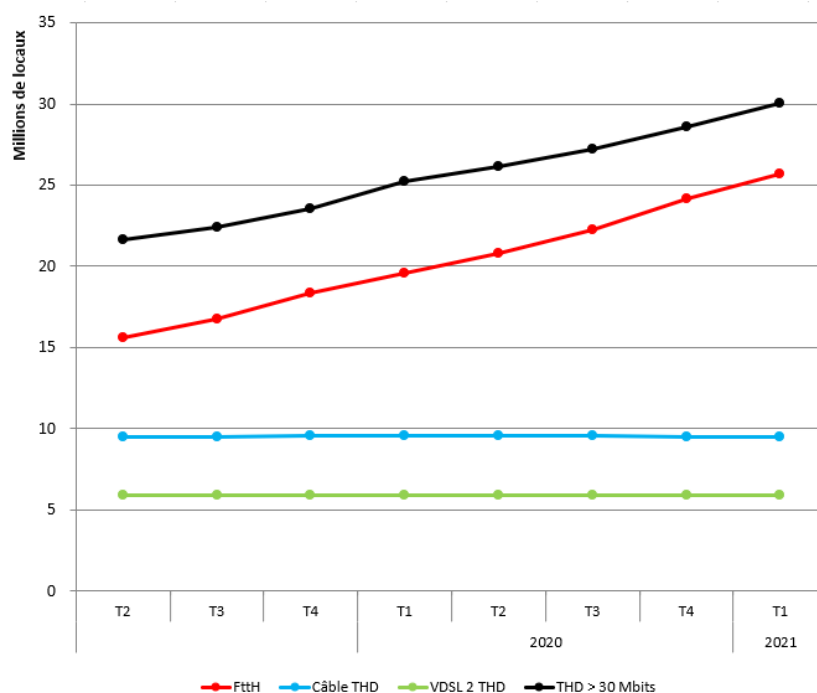


### Accès internet à très haut débit



## 2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours soutenu ce trimestre et s'établit à 1,5 millions de lignes sur le trimestre. Au 31 mars 2021, 25,7 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 31 % en un an. Au total, à la fin du premier trimestre 2021, 30,1 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 23,1 millions en-dehors des zones très denses.



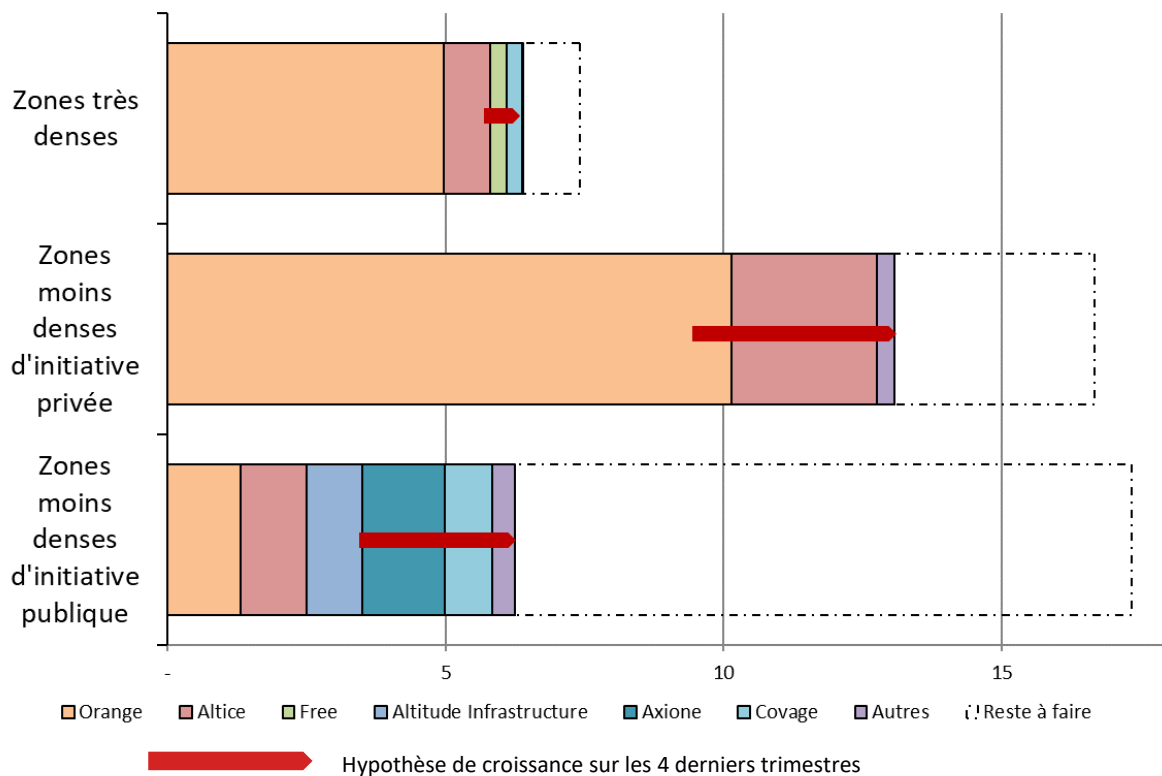
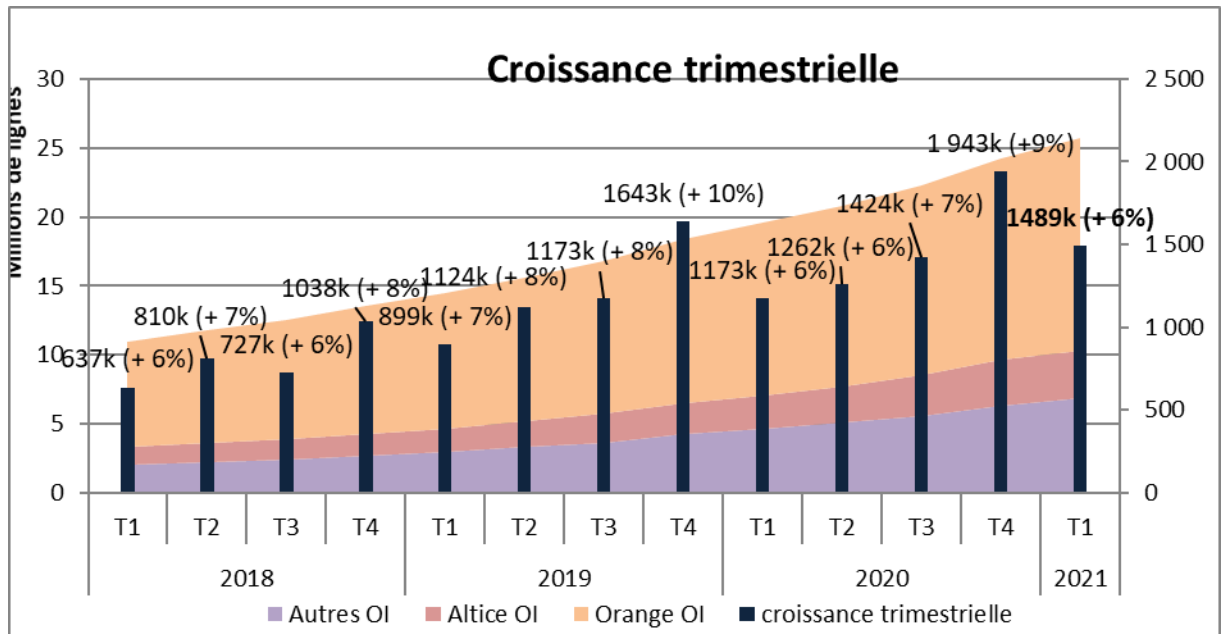
Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit

Locaux éligibles au très haut débit :	31 mars 2020	30 juin 2020	30 septembre 2020	31 décembre 2020	31 mars 2021	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	19 510 000	20 830 000	22 260 000	24 170 000	<b>25 700 000</b>	31 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 560 000	9 570 000	9 570 000	9 530 000	<b>9 538 000</b>	0 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	9 280 000	9 270 000	9 270 000	9 240 000	<b>9 259 000</b>	0 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	280 000	300 000	300 000	290 000	<b>279 000</b>	- 2 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	<b>5 950 000</b>	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	21 510 000	22 550 000	23 800 000	25 400 000	<b>26 990 000</b>	26 %
tous réseaux confondus	25 230 000	26 150 000	27 190 000	28 550 000	<b>30 060 000</b>	19 %

### 3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre, d'une part, le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la participation des différentes zones géographiques et des différents opérateurs dans ce déploiement.

#### 3.1 Sur le territoire national

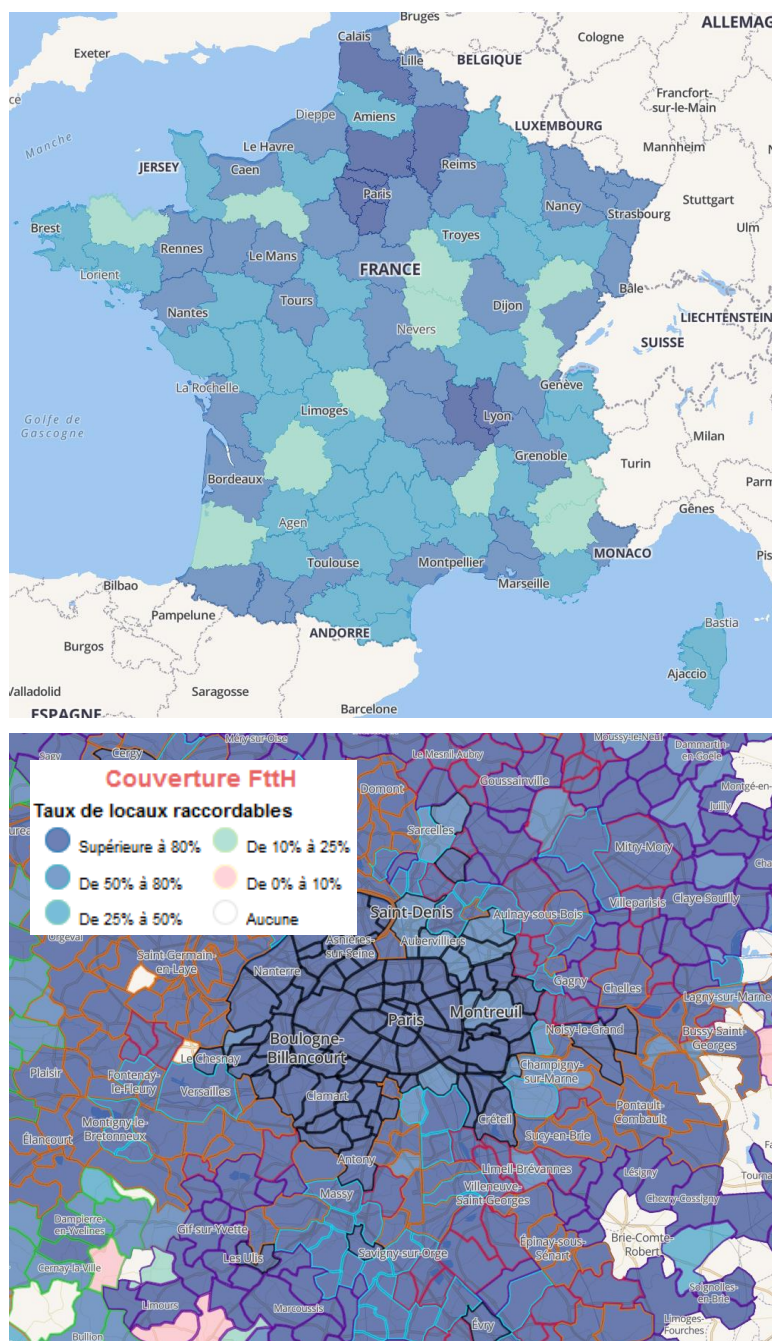


### 3.2 Par grande zone

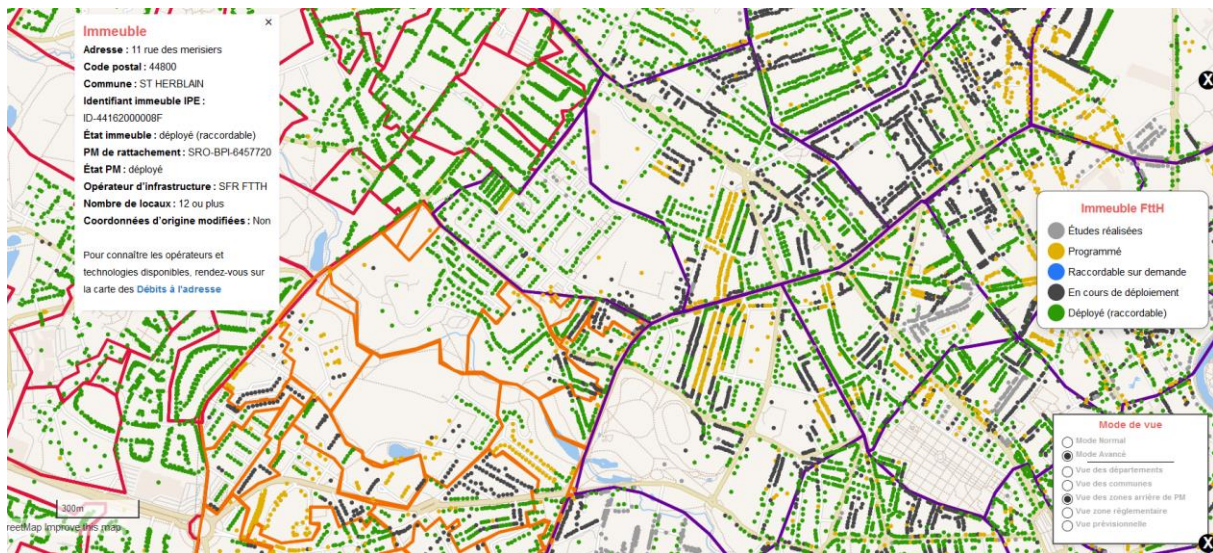
Les chiffres de mutualisation des réseaux pour le 1<sup>er</sup> trimestre sont encore en cours de production. Leur publication interviendra dans les prochaines semaines.

### 3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : [cartefibre.arcep.fr](http://cartefibre.arcep.fr).



[cartefibre.arcep.fr](http://cartefibre.arcep.fr) permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Le site offre aussi une vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



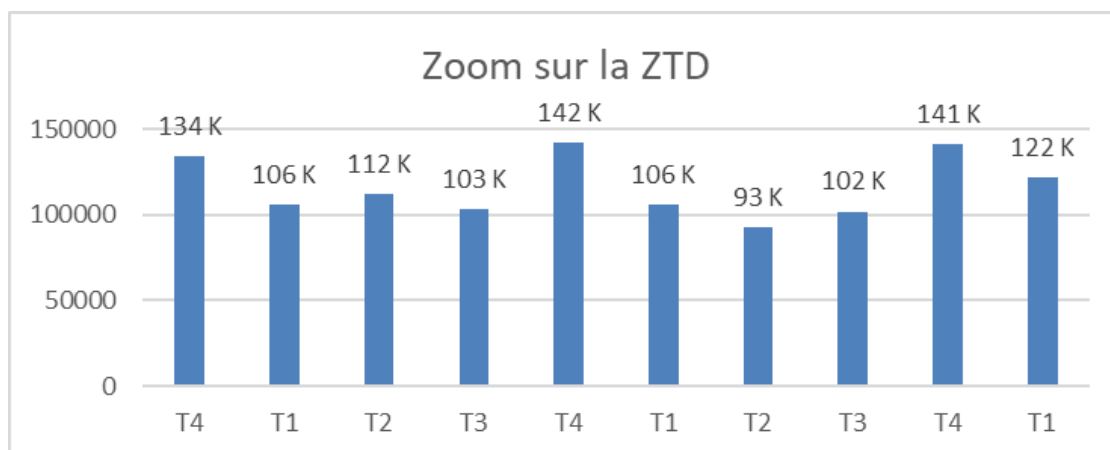
La collecte de ces données prévisionnelles est réalisée auprès des opérateurs, par l'Arcep, et auprès des collectivités territoriales porteuses d'initiatives publiques de déploiement, par l'Agence du Numérique.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.



## 3.4 Les zones très denses

### 3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements



Le rythme record observé au niveau national ne se traduit toujours pas dans les zones très denses où le rythme insuffisant constaté ces derniers trimestres perdure.

### 3.4.2 Disparités des déploiements

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture
Nord (59)	174 000	51%
Puy-de-Dôme (63)	111 000	58%
Meurthe-et-Moselle (54)	74 000	63%
Var (83)	108 000	67%
Seine-Maritime (76)	90 000	67%
Bouches-du-Rhône (13)	505 000	68%
Bas-Rhin (67)	173 000	72%
Loire-Atlantique (44)	219 000	73%
Loire (42)	118 000	76%
Seine-Saint-Denis (93)	413 000	78%
Loiret (45)	74 000	80%
Hérault (34)	203 000	81%
Alpes-Maritimes (06)	458 000	82%
Vienne (86)	61 000	83%
Haute-Garonne (31)	343 000	84%
Isère (38)	164 000	85%

Commune	Locaux	Couverture
Paris	1 695 000	96%
Marseille	505 000	68%
Lyon	371 000	95%
Toulouse	343 000	84%
Nice	268 000	88%
Nantes	219 000	73%
Montpellier	203 000	81%
Bordeaux	197 000	89%
Strasbourg	173 000	72%
Lille	164 000	48%

*Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.*

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 85%. Ces départements sont listés ci-dessous.

### 3.5 Les réseaux d'initiative publique

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	6 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>2,2 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>0,7 million</i>

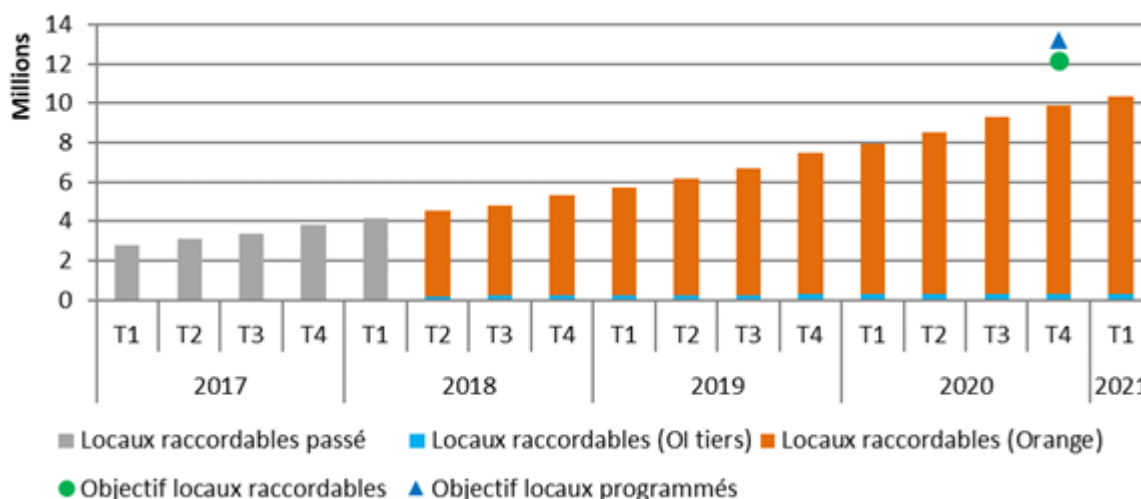
### 3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

#### 3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

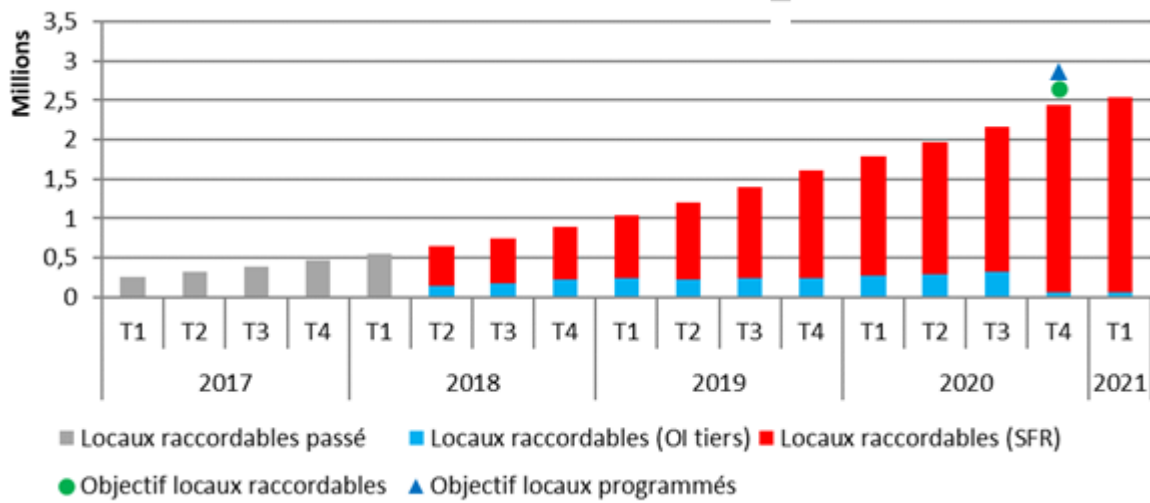
Les taux de couverture des opérateurs sur leurs périmètres respectifs sont en cours de calcul afin de tenir compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain.

##### a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Au cours du premier trimestre 2021, un peu plus de 400 000 locaux y ont été rendus raccordables sur les communes sur lesquelles s'est engagé Orange.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XP Fibre en zone « AMII »



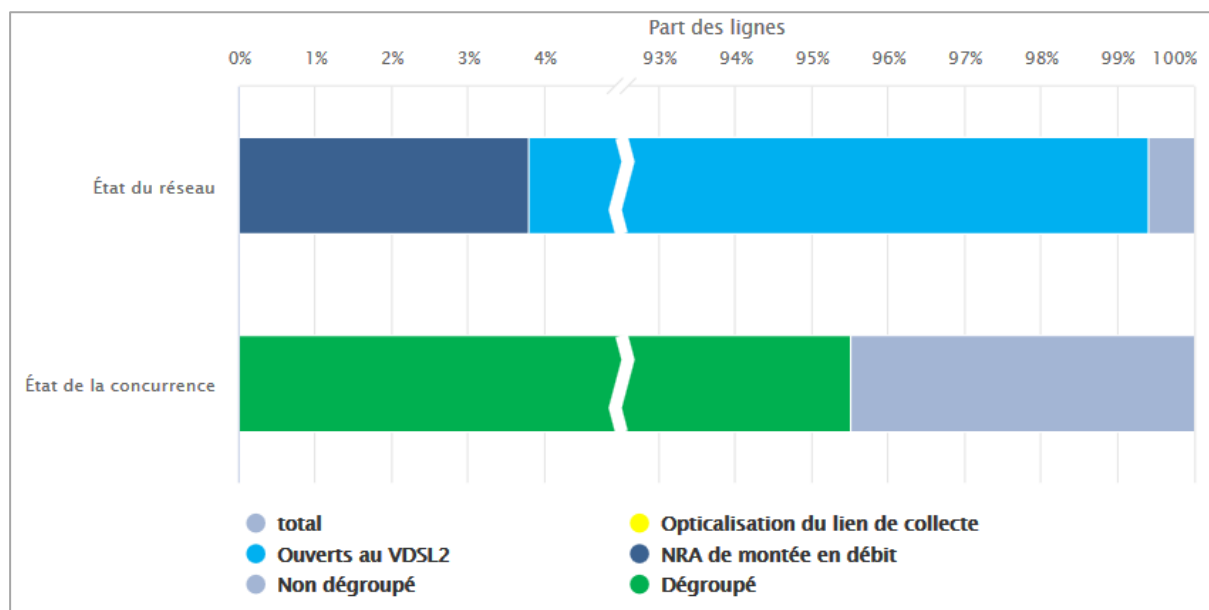
Au cours du premier trimestre 2021, un peu moins de 100 000 locaux y ont été rendus raccordables sur les communes sur lesquelles s'est engagé SFR.

### 3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

## 4 Réseaux en cuivre

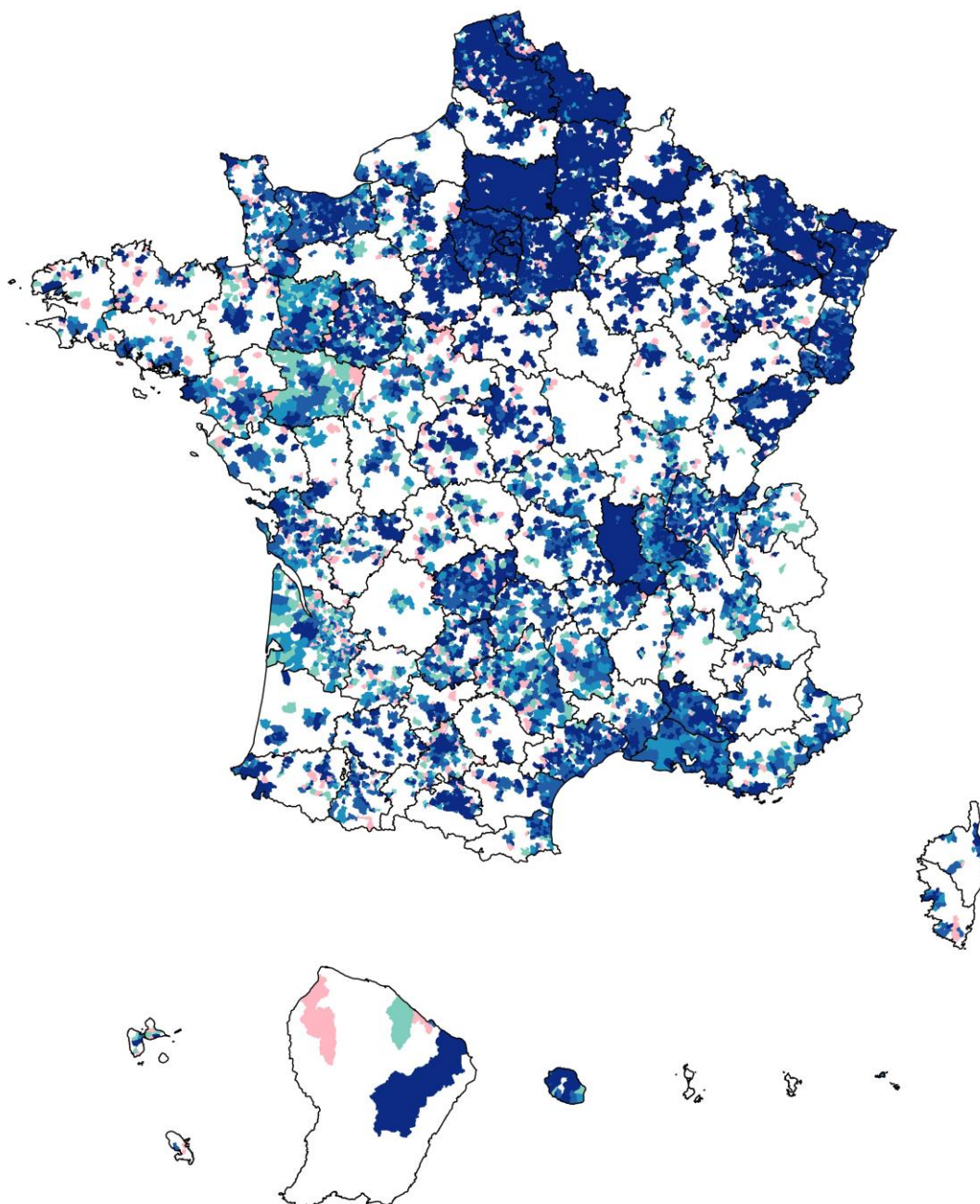
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



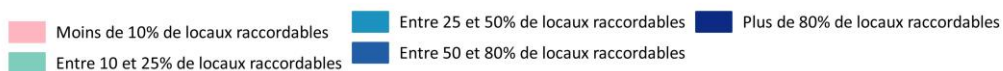
## 5 Couverture nationales des réseaux

### 5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 31 mars 2021

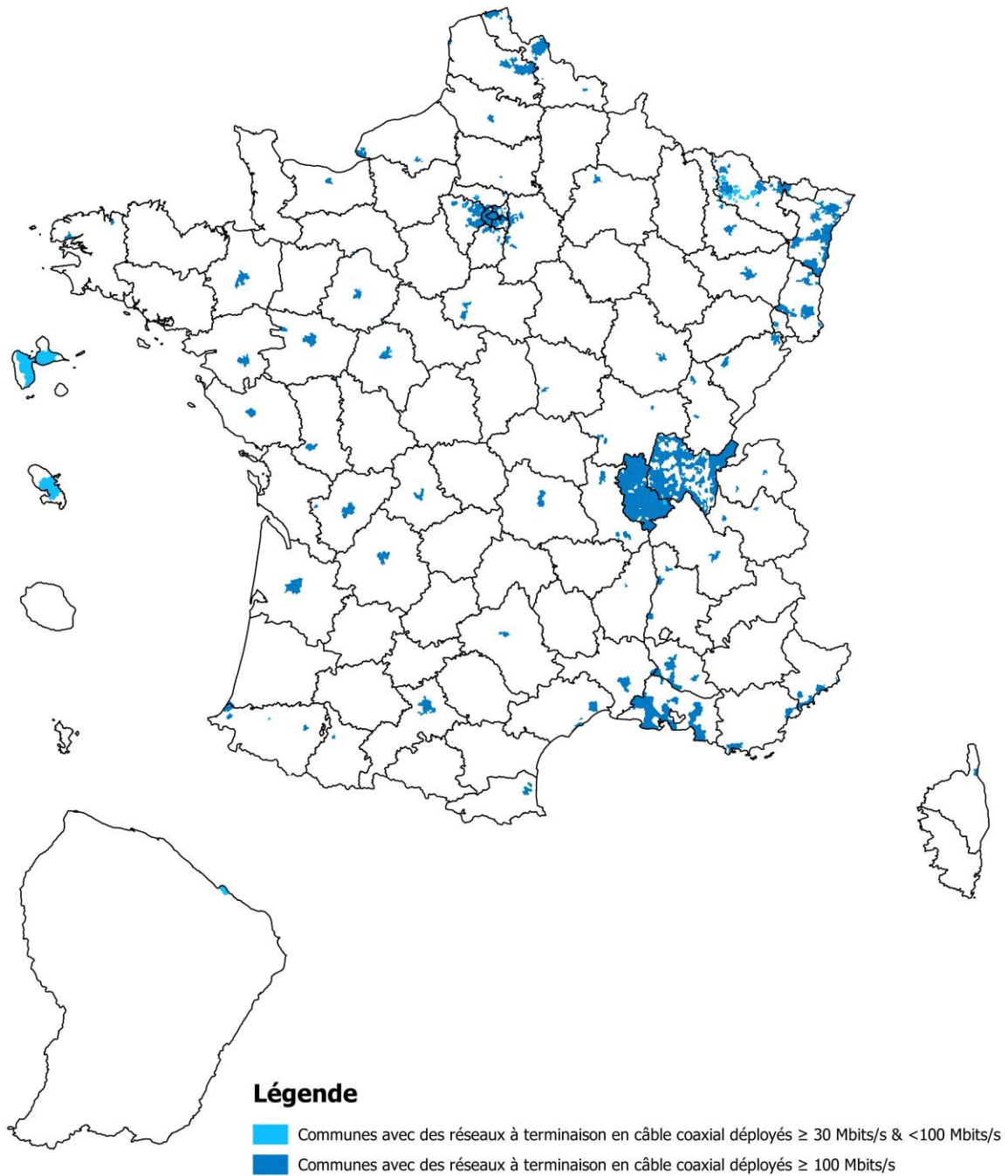


Légende



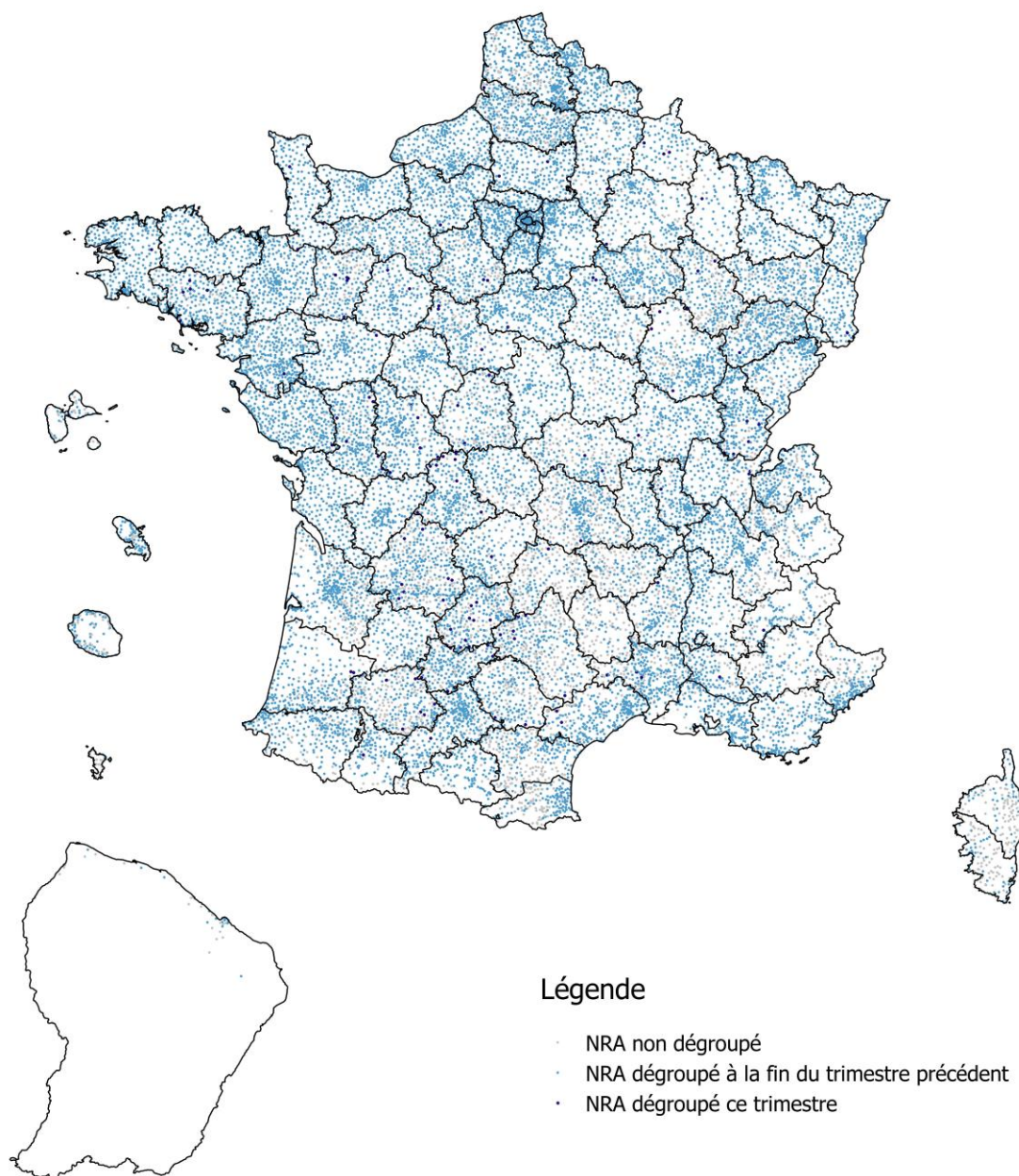
## 5.2 À terminaison coaxiale

### État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 31 mars 2021



### 5.3 En cuivre

#### Couverture du dégroupage au 31 mars 2021



## 6 Méthodologie

### 6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, les cartes SIM 4G à usage fixe, ainsi les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- . Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.



## 6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte actuellement 24,2 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux par zone est une estimation. Regroupant les logements et locaux à usage professionnel, il est évalué comme la somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE.

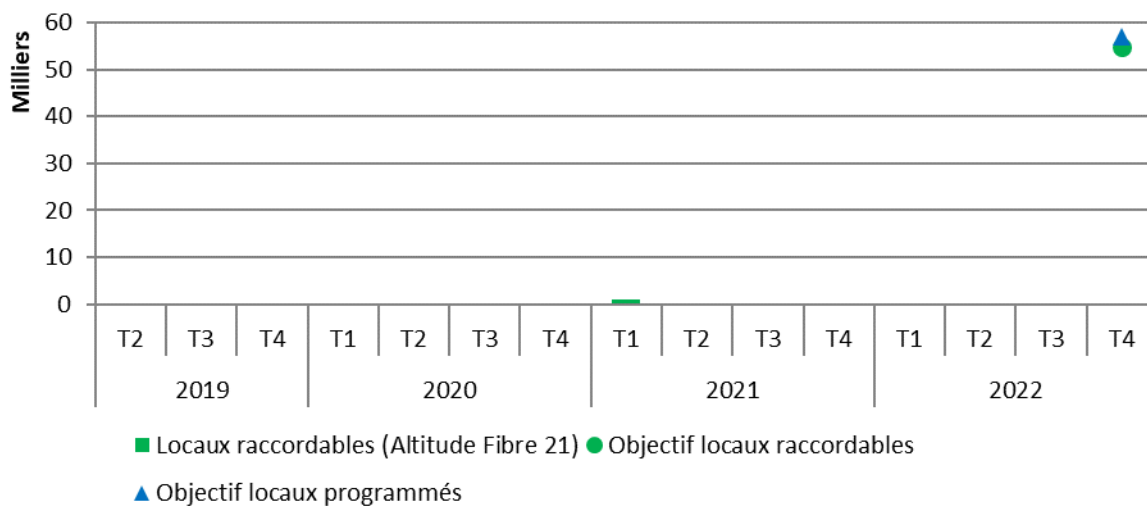
Les données INSEE utilisées sont les suivantes :

- logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#) ;
- locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#).

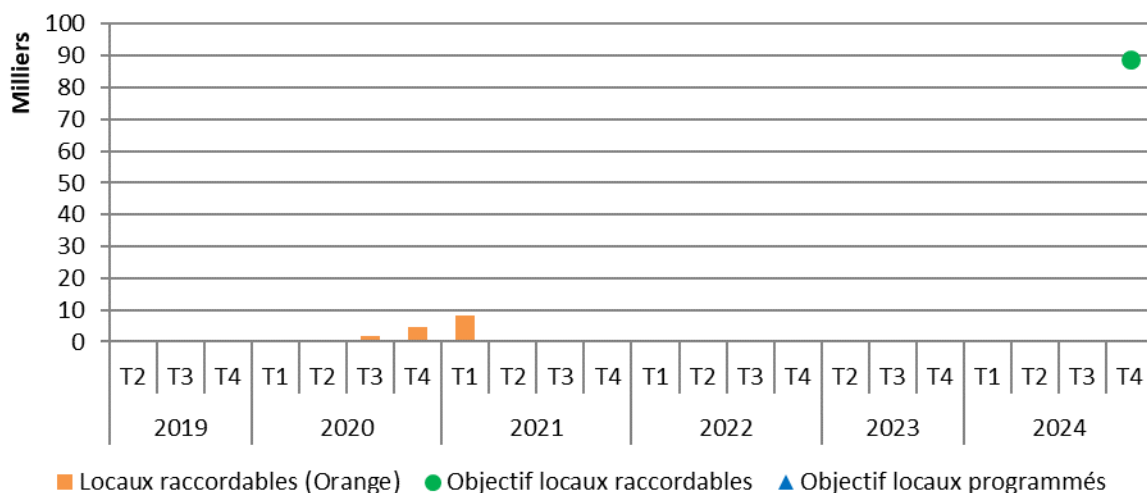
## Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

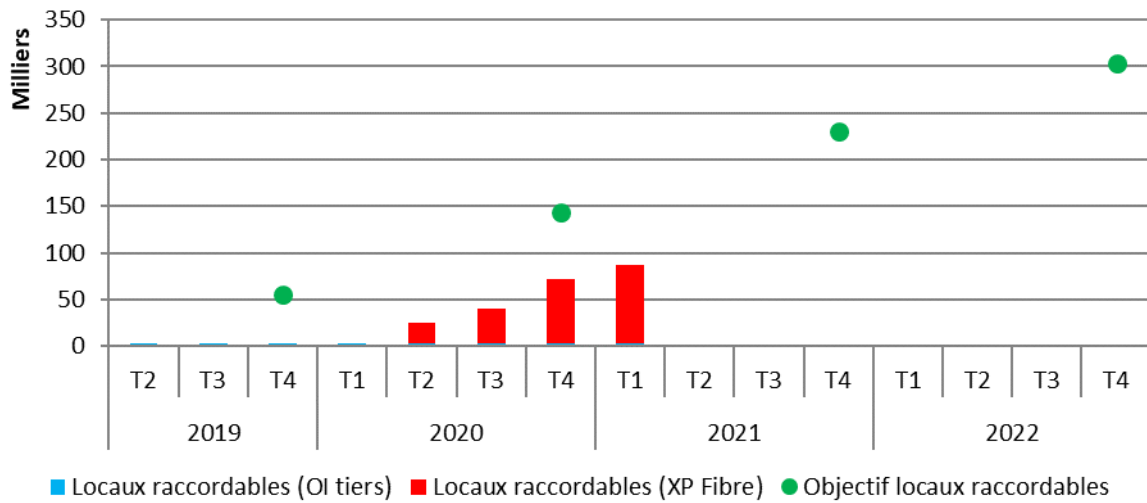
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte d'Or



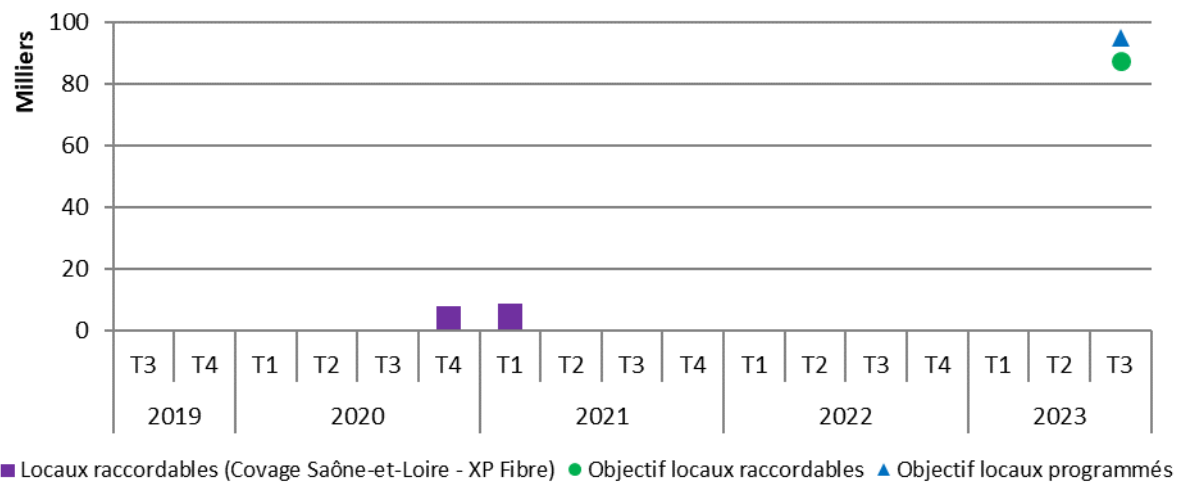
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot et Garonne



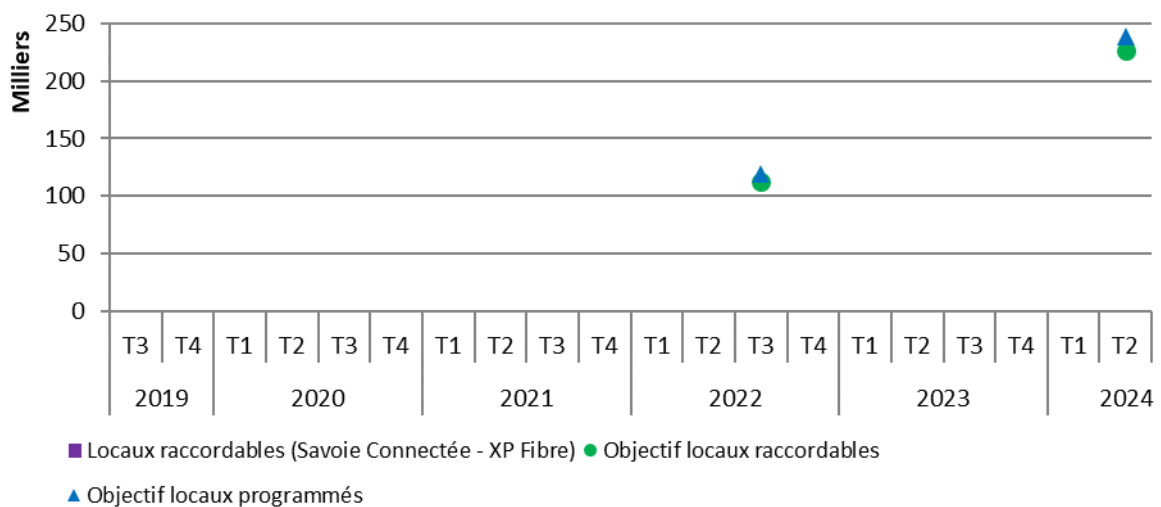
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XP Fibre en Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



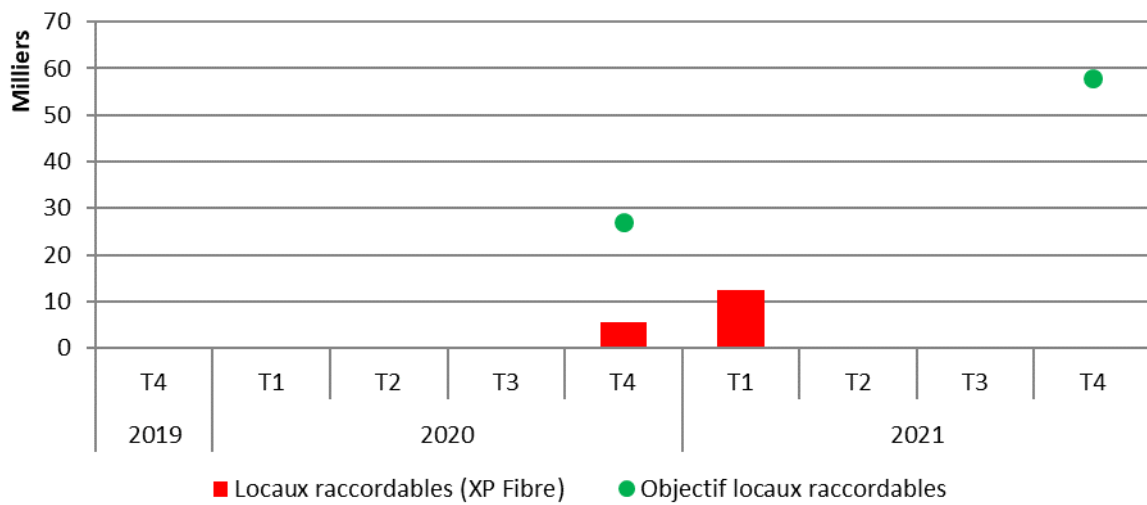
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Covage Saône et Loire



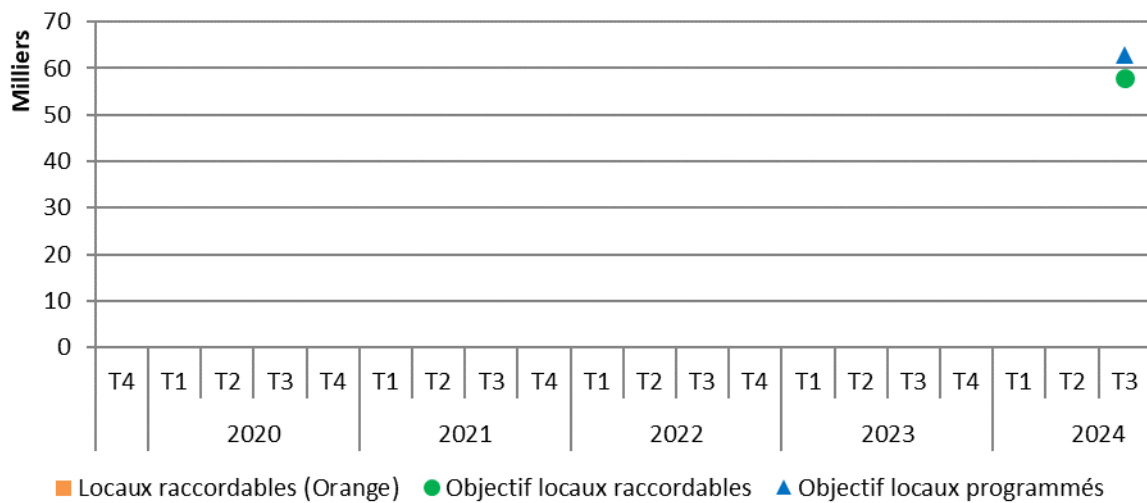
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



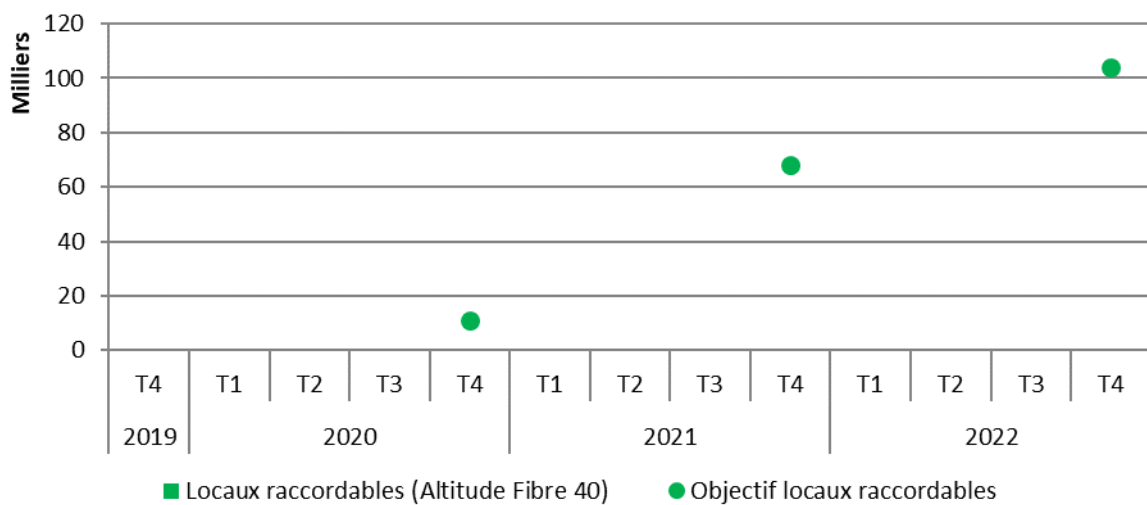
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XP Fibre en Eure et Loire



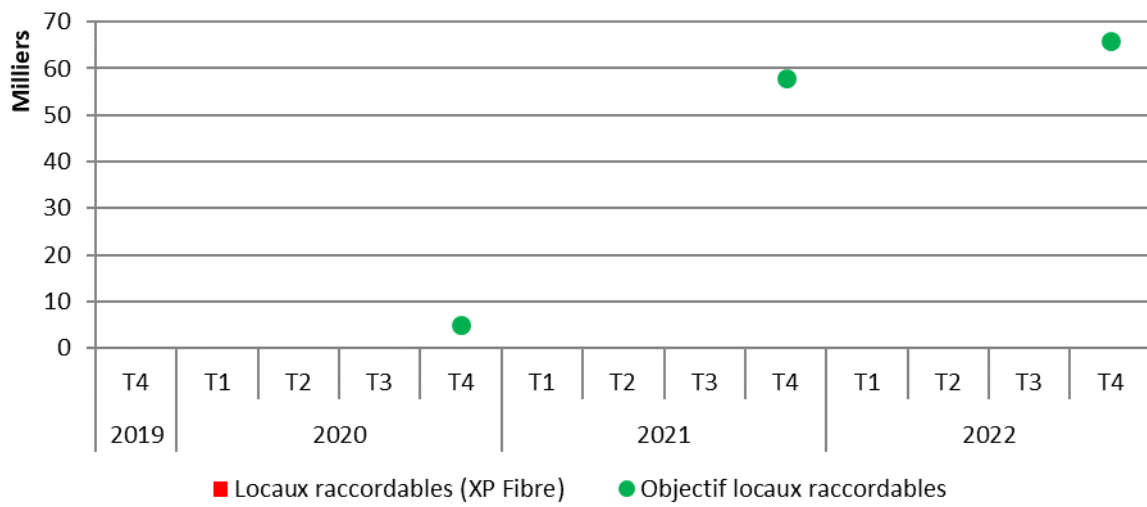
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XP Fibre dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux Sèvres

